

Dés murmures soulignent ce passage et font perdre connaissance au pauvre candidat, qui en est réduit à épeler le reste de son travail, à la façon des écoliers. Ce grand prêtre des libertés est bien heureux de saisir celle d'aller s'asseoir.

Quelqu'un demande-t-il à répondre? Je lui accorderai volontiers la parole! dit M. le Président.

— Je la demande, s'écrie de sa place un électeur bien résolu.

(Bruit. A la tribune, à la tribune!) M. Auguste Lefebvre s'empresse d'obtempérer au désir des uns, au défi des autres et, de la tribune, il pose à qui de droit la question suivante:

M. Louis Desurmont promet de protéger la religion, la famille, la propriété. Il dit d'autre part qu'il reste fidèle à ses principes de 1848. Maintient-il ces engagements?

— M. Desurmont. Mais... certainement.

Le candidat peut-il nous expliquer comment il concilie la protection de la famille avec le vote qu'il a émis le 5 juillet 1848. Par ce vote M. Desurmont refusait de blâmer le ministre Carnot d'avoir distribué dans nos écoles primaires 15,000 Petits Manuels émettant des doctrines malsaines et traitant notamment du divorce.

— M. Desurmont. Messieurs, vous... je... il... est peut-être... possible qu'un ministre... des autres... qu'un ministre... de l'Instruction publique... ait pu répandre des brochures... quelconques? Enfin... je ne sais pas... je ne me rappelle pas.

Une partie de l'auditoire accueille par des exclamations, cette réponse plus ou moins satisfaisante.

L'interpellateur continue:

Plusieurs traités de commerce sont à la veille d'expirer. Quelle sera votre attitude à la chambre quand le jour viendra de les renouveler ou de les modifier?

L'embarras du patient augmente visiblement; néanmoins en attendant que son souffleur de derrière (pas de qui-proquo, surtout) le tire du mauvais pas, il babille:

« Vous... comprenez... que... ces questions... ont besoin d'être étudiées; qu'on... ne peut... les résoudre... à l'avance, avec une idée... pré-conçue. (Ile le sauveur lillois lui tend la perche) Au surplus... « Je m'en rapporte aux Chambres de commerce! » Traduisez: Je consulterai les moins novices que moi.

On conçoit l'explosion de rires et de plaisanteries à laquelle donne lieu cette lumineuse sortie.

Ainsi, c'est bien entendu, le député dont vient nous doter nos sages républicains, nous prévient d'avance que, loin de prétendre à éclairer les autres, il ne peut rien sans les lumières du commerce, c'est-à-dire sans le concours de ses plus ardents adversaires, voire même de son concurrent d'aujourd'hui. Et met tout à la fois avec une naïveté touchante, absolument comme s'il disait: « ne me demandez pas quel est le meilleur cirage, c'est pas moi qui cire mes bottes! »

Consulté sur la liberté de l'enseignement supérieur, l'ami de « toutes les libertés qui ne sont pas licencieuses » se déclare contre la loi nouvelle, sous prétexte qu'elle met en péril l'existence des facultés créées et payées par l'Etat!

Ah! vraiment, vous commettez une licence intolérable, généreux tourquennois qui soutenez de vos deniers, de vos offrandes, un institut catholique d'où sortent, sinon des sommités, du moins des hommes de foi et de conviction. Pensez donc, si ces futurs docteurs allaient mériter la grosse part dans les progrès de la science! si quelques-uns devenaient un jour la gloire de la médecine ou du droit! ça causerait bien de la peine à l'orateur M. Desurmont, allez! sans compter que l'œil de M. Gambetta en verserait un pleur!...

La saine malheureuse l'épreuve orale du candidat! En toute sincérité, je joins mes regrets à ceux des républicains, de ce qu'on n'ait pas, dans chaque gre, observé un silence absolu qui permit de prolonger l'interrogatoire. En effet, combien d'autres balourdises ont été, par ce moyen, soustraites à l'humanité du public et épargnées à leur inamalgamable auteur. C'en est assez, toutefois, pour conclure, avec les mathématiciens, qu'il y a des puissances en dessous de zéro et que nos rouges n'ont pas manqué à leur coutume d'en rechercher une.

Bref, Monsieur le président, pressé d'arracher notre patient à la sellette, propose de donner la parole à M. Testelin, soi-disant candidat de la 6^e circonscription.

leur qu'il va parler; on ne le laisse même pas ouvrir la bouche et l'on fait bien. Oui, l'on fait bien: Le code pénal punit des travaux forcés les faux-monnayeurs, pourquoi les électeurs sensés ne puniraient-ils pas du bâillon les faux, archi-faux-candidats?

Je fais grâce à vos lecteurs de la scène orageuse qui suit cet incident et qui menace de tourner à la lutte.

Le sénateur lui-même montre le poing, voulant rappeler sans doute qu'il n'a rien perdu de ses aptitudes à la boxe. Par bonheur, M. le commissaire central, ceint de l'écharpe tricolore, dissipe tout danger de voies de fait en ordonnant la levée de la séance et l'évacuation immédiate de la salle.

Quelques minutes après, les voitures n^o 2 et 8 emmènent furieux, confus, découragés l'astre éclipé de Marquilly, son pale satellite et plusieurs étoiles filantes.

Puis, tandis que la terre continue de tourner, le météorite succède à l'orateur, Callope cède le pas à Terpsichore, l'éloquence au quadrille.

Et l'orchestre envoie de temps en temps aux échos d'alentour, comme intermède de la danse, l'air favori de Suzanne Lagier:

Et bien, il n'est pas drôle du tout: « C'est un bel homme... ET PUIS V'LA TOUT.

Voici le programme du grand Concert que donnera la Grande-Harmonie à ses membres honoraires le lundi 21 février 1876, à sept heures très-précises du soir, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de:

Mlle Pauline Duprez, première chanteuse du Grand Théâtre de Lille; Madame Desurmont-De Try, violoncelliste-solo de S. M. le Roi de Portugal; M. De Try, violoncelliste. Maître-de-Chapelle de la Métropole de Cambrai; M. DOUTRELON, chanteur de genre; M. TOUSART-SENOUTZEN, 1^{er} prix du Conservatoire de Lille, ténor-solo des Orphéonistes Lillois.

M. GONNILLER, baryton-solo des Orphéonistes Lillois; M. LEBROUX, soliste et clarinette-solo de la Grande-Harmonie.

1^{er} Partie: 1. Grande-Harmonie, Marche du Tanhauser, R. Wagner. 2. M. Cornicelli, La Dot de Suzon, romance, Clapissou.

3. M. Lebacqz, fantaisie sur Rigoleto, Verdi. 4. Mlle Pauline Duprez, grand air des Diamants de la Couronne, Auber. 5. M. DOUTRELON, Fantaisie pour violoncelle sur des mélodies françaises, Lafont.

6. M. Tousart-Senoutzen, air du Voyage en Chine, Bizet. 7. M. DOUTRELON, chansonnettes, XXX.

2^e Partie: 1. Grande-Harmonie, Les Joyeuses Comères, ouverture arrangée par M. Boulcourt, piston-solo de la Grande-Harmonie, Nicolai. 2. M. Tousart-Senoutzen, couplets de Jaconde, Nicolai.

Mme DOUTRELON-De Try et M. De Try, grand duo pour violoncelle spécialement composé pour les exécutants, Serravallo. 4. M. Cornicelli, Moi j'vous bien de vous, bluettes, Delille.

5. M. De Try, caprices exécutés sur le xilophone, XXX. 6. M. Cornicelli, et Cornicelli, La Vieillesse (des Frères Liorché), duo, Gavard.

7. Mlle Pauline Duprez, bolero des Vêpres Siciliennes, G. Verdi. 8. M. DOUTRELON, chansonnettes, XXX.

Le piano sera tenu par M. Victor Delannoy. N. B. — Ce Concert est exclusivement réservé aux membres honoraires, qui auront seuls le droit d'y assister, les personnes qui désireraient souscrire un engagement trouveront des listes au contrôle; les conditions sont de dix francs par an pour une personne seule, et de vingt francs pour une famille habitant sous le même toit; la durée de l'engagement est de six années.

Les membres honoraires qui, par erreur, n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu; leur qualité de membre honoraire sera facilement constatée au contrôle.

Etat-Civil de Tourcoing

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 17 février. — AUGUSTA-MARIA FOURIGNIE, rue des Ursulines. — CHARLES-ALEXANDRE-AMAND-JOSEPH TIBAUT, rue du Boquet. — PIERRE-JOSEPH COUCHE, rue de la Blanche-Porte.

DECLARATIONS DE DECES du 17 février. — AMÉLIE DEGRAVE, 60 ans, épouse de Pierre-François-Joseph Buest, rue du Nord. — HENRI DELEPAUL, 24 ans, à la Marlière. — DESIRÉ-JOSEPH SCRITE, 36 ans, époux de Sophie-Joseph Houpline, Chemin des Mottes. — JUSTINE-LOUISE-EUGÉNIE DESURMONT, 35 ans, rue des Ursulines. — LÉOPOLD DUBUYTTE, 60 ans, veuf en deuxième nocce de Marie-Christine Bogart.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEURIDAN-BETREMIEUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur LOUIS-JOSEPH LEURIDAN, décédé à Watrelon, le 16 février 1876, à l'âge de 75 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels de 1^{re} classe qui auront lieu le lundi 21 février 1876, à 10 heures, en l'église de Watrelon. L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Place, à 9 heures. Un obit du mois sera célébré en ladite église, le lundi 20 mars 1876, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille BURY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Madame EMILIE-JOSEPH BURY, décédée à Roubaix, le 17 février 1876, à l'âge de 58 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le samedi 19 février 1876, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. Les Inhumations seront faites le vendredi 18, à 5 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Nationale, 19.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église St-Martin, le lundi 21 février 1876, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE-JOSEPH MOLIN, époux de Dame ADRIENNE QUETANCE, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1876, à l'âge de 76 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Impri-merie Alfred Robouax. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la Vraie France, de Lille.

BLOQUE. — Le 13 février, vers huit heures et demie du soir, un affreux malheur est arrivé au garde-barrière du chemin de fer de l'Etat, sur le territoire de la commune de Lœr (Liège).

Cet homme, nommé Vranken, et âgé de 38 ans, était occupé à souper lorsqu'il entendit le sifflet de la machine d'un train qui arrivait, il courut rapidement pour se trouver à son poste; mais malheureusement, en traversant la voie; il est pris par l'express qui passait en ce moment. Son cadavre fut jeté dans le fossé de la voie et sa tête resta sur place. — Sa fille, qui se trouvait dans la baraque, voyant que son père ne rentrait pas après le passage du train, sortit pour en savoir le motif, et elle eut la douleur de constater la mort affreuse de son père.

Vranken était un bon serviteur et un honnête citoyen. Il sera vivement regretté.

UN CRIME A NAMUR. — Une feuille de Namur rapporte que le cadavre du nommé Marchal Vital a été trouvé à environ 300 mètres de l'écluse des Grands-Malades.

L'autopsie faite par M. le docteur Vernory paraît avoir démontré que si de récentes blessures ne sont pas aisément constatées, sans l'aide de l'oreille, qui est comme déchiquetée, l'on peut du moins supposer, par l'absence d'eau dans l'estomac, que la victime était morte lorsqu'elle a été jetée à l'eau.

Un fait certain jusqu'à présent, c'est que le cerveau présente des traces de congestion. Les premiers faits résultant de l'enquête ont amené l'arrestation de la femme de la victime et d'un autre individu, dit la feuille qui nous donne ces détails.

On a précédé avant-hier, à l'arrestation d'une femme de la rue des Croisiers à Tournai, prevent d'avoir fait mourir par empoisonnement son enfant âgé de quatre ans. D'après la rumeur publique cet enfant, né avant le mariage de sa mère, subissait de la part de celle-ci de mauvais traitements.

Cour d'assises du Nord. Audience du 16 février. Tentative d'assassinat à Roubaix. — L'accusé est le nommé Angelin Rossi, âgé de vingt-six ans, professeur, demeurant à Roubaix.

L'inculpé, d'origine corse, était entré au mois d'octobre dernier, en qualité de professeur dans l'institution tenue à Roubaix par le sieur Lacquement. La violence de son caractère ne tarda pas à lui attirer des observations qu'il accueillait mal; il se répandit en injures contre le directeur et contre son père, et ne craignait pas de tenir sur le compte de l'un et de l'autre, en présence des enfants confiés à ses soins, les propos les plus outrageants.

Le sieur Lacquement jouissait de la considération générale et il déclare qu'il se serait privé des services de l'inculpé s'il avait trouvé à le remplacer. Il avait été plusieurs fois question de son départ quand, le 13 décembre dernier, il s'absenta sans autorisation. A son retour, vers six heures du soir, il fit prévenir le directeur qu'il désirait régler son compte. Celui-ci, retenu dans sa classe, répondit qu'il l'attendait.

L'inculpé se dirigea, le chapeau sur la tête, vers la chaire occupée par son supérieur et l'interpella de la façon la plus grossière. Sur son invitation, il se mit en devoir de lui remettre les objets qui lui avaient été confiés en se livrant à des plaisanteries inconvenantes, jusqu'au moment où, exaspéré sans doute par le calme de son interlocuteur, il le frappa au visage et lui asséna deux coups de sa canne, qui se brisa. Surpris par cette attaque, M. Lacquement repoussa son agresseur, le renversa et le maintint pendant quelques instants terrassé, malgré les efforts qu'il faisait pour le mordre, puis, à la prière de l'un de ses professeurs accouru au bruit de la lutte, il le laissa se relever. Mais l'inculpé continuant à lui donner des coups de poing, M. Lacquement le prit de nouveau et le fit tomber; Rossi saisit alors un coffret et le lui lança à la tête; puis il se jeta sur lui un rasoir à la main. Le hasard voulut que l'arme rencontrât le collet du vêtement auquel il fit une large entaille, et c'est à cette circonstance que M. Lacquement a dû la vie.

Mais il reçut au cou une grave blessure dont le sang s'échappa à flots.

Le meurtrier fut désarmé; il prit la fuite et fut arrêté dans la rue. Ce crime était prémédité; au moment où il a frappé avec le rasoir, il était debout, séparé par une table et par un banc de celui qui allait devenir sa victime; il reconnaît qu'il avait placé l'arme dans sa poche dans le courant de la journée; celui de ses collègues, à qui cet objet appartenait, le lui avait réclamé quelques instants auparavant, et s'il n'avait pas eu l'intention arrêtée de faire usage de ce rasoir, il n'aurait pas manqué de le rendre. Du reste, trois mois avant le crime, il avait tenu ce propos significatif: « Je montrerai à Lacquement comment les Corses agissent ». Les antécédents de cet individu ne sont pas irréprochables; dans plusieurs maisons d'éducation il a laissé la réputation d'un homme brutal envers ses collègues, irrespectueux à l'égard de ses chefs et d'une très grande irrascibilité.

Rossi comparait donc sur le banc de la Cour d'assises sous l'accusation de tentative d'assassinat.

Le jury rapporte un verdict le déclarant coupable de coups et blessures portés avec préméditation, et la Cour le condamne en quatre années d'emprisonnement.

Défenseur: M^e D'Hooghe.

Faits divers

— L'instruction de la triste affaire de Colombes quiait vivement ému l'opinion publique vient d'entrer dans une voie nouvelle. L'autopsie des restes de la femme Bonnerue a établi la présence d'une certaine dose de poison végétal. Comme on a trouvé une assez grande quantité de cryptogames séchés dans le

grenier de la maison, tout fait supposer que la malheureuse femme aura été empoisonnée par une décoction de ce poison.

En outre, comme une petite boîte contenant des fioles de laudanum a été trouvée également dans la chambre de Gervais, il semble probable qu'après un premier empoisonnement, on a administré à la pauvre Mme Bonnerue une décoction assez forte de laudanum.

C'est alors que l'assassin l'aurait descendue dans la cave morte, où peut-être seulement endormie.

Car M. Bergeron, d'après les premiers résultats de l'autopsie, pense que la malheureuse victime a été entrée respirant encore!

Voilà certes de quoi àouter encore à l'horreur de ce crime. Ne seulement le misérable l'aurait assassinée, mais encore il l'aurait enterrée vive!

Se serait un de ces horribles forfaits comme, grâce au ciel, on en voit rarement, pour l'honneur de l'humanité!

Quant à l'assassin, à Gervais, il semble commencer à avoir conscience de l'accusation qui pèse sur sa tête.

Morne, taciturne, il passe ses journées entières accroupi dans un coin de son cachot. C'est à peine s'il répond aux questions que lui posent ses gardiens. Hier M. Perron le fit venir pour lui annoncer qu'on venait de découvrir la preuve de l'empoisonnement.

— Je suis innocent, se contenta-t-il de dire; tout ce que j'ai fait de mal, c'est de cacher la mort de la vieille et surtout de l'enterrer!

Il est impossible de le faire sortir de là; mais si lui ne se décide pas à tout avouer, ses enfants parleront peut-être. Déjà nous avons raconté qu'on avait arrêté son fils qui demeurait avec lui, et devait être initié aux mystères sanglants de la maison; il y a quelques jours on a arrêté aussi un autre fils de Gervais, qui travaillait à quelques lieues de Colombes, dans un petit pays appelé Cormelles.

Il paraît que ce jeune homme avait une mauvaise conduite.

Ce jeune homme, qui s'est troublé quand on l'a arrêté, paraît en savoir assez long sur la conduite de son père, et il se pourrait fort bien qu'il parlât.

— Nous avons raconté, il y a quelques temps, l'histoire d'une bataille émouvante livrée par un cultivateur à un loup. L'homme avait vaincu et tué la bête. Le Journal de Bergerac annonce aujourd'hui que Michel Chausserie, le héros de ce drame, vient de mourir de la rage.

Ses nombreuses blessures étaient complètement cicatrisées depuis plusieurs jours. Il avait repris ses occupations, lorsqu'il eut l'idée d'aller revoir le lieu du combat; après être resté là quelques heures, la fièvre le prit et il eut peine à revenir au village. Dans la soirée se montrèrent les premiers symptômes de la rage et, pendant trois jours, ce malheureux, qui a conservé jusqu'au dernier moment toute son intelligence, a été en proie aux souffrances les plus terribles; il a succombé lundi soir.

— D'après la Gazette de Cologne, il y a en ce moment à Berlin 23,000 ouvriers allemands sans travail et mourant littéralement de faim.

— Hier soir, à 4 h. 1/2, trente-cinq femmes condamnées à la déportation ont été embarquées à St-Nazaire, sur le transport le Petit-Poucel, grand trois mats appartenant à M. Demangé, de Nantes.

— Pour la première fois depuis la guerre, le territoire de Belfort vient d'avoir cinq de ses habitants appelés à siéger en qualité de jurés à la cour d'assises de la Haute-Saône dont il relève au point de vue de la répression des crimes.

— La Borsenblatt, organe de l'Association des libraires allemands, ayant son siège à Leipzig, vient de publier son relevé annuel des productions de la librairie dans l'empire allemand, pendant l'année écoulée.

En 1875, il a été publié, en Allemagne, 12,516 ouvrages nouveaux, contre 12,070 en 1874.

Dans ce nombre, les livres de pédagogie figurent pour 1,328 articles; la jurisprudence, la politique et la statistique, 1,177; la théologie, 1,084; les belles-lettres, 1,051; la médecine et l'art vétérinaire, 791; le commerce et l'industrie, 576; les beaux-arts, 478; les machines, chemins de fer, mines, constructions, 394; l'art militaire, 318; la géographie et voyages, 314; cartes géographiques, 216; les mathématiques, 200, etc.

— Il vient d'être conclu entre l'Autriche et l'Italie une convention, mais une convention qui n'a rien de politique, puisqu'il s'agit de la protection à donner à de simples oiseaux. Les journaux allemands se félicitent de cette convention, comme devant conserver aux campagnes des êtres utiles pour la destruction des insectes.

Dans la Haute-Italie et dans les parties italiennes du Tyrol, on se livrait, paraît-il, depuis longtemps, à ce que prétend la Gazette d'Augsbourg, à la chasse de toute espèce d'oiseaux, chasse qui se pratiquait d'une façon raffinée; les mesures étaient admirablement prises, et les petits volatiles, sans en excepter les rossignols, les hirondelles et les mésanges étaient rôtis sans pitié. Tant que ce dépeuplement systématique avait lieu, les mesures prises en Allemagne pour la protection des passereaux ne pouvaient, on le comprend, amener aucun résultat. Les jardins et les bois se dépeuplaient de plus en plus de leurs

hôtes emplumés: par contre, on voyait se multiplier les chenilles et les autres insectes nuisibles.

D'après la convention ci-dessus, la chasse et la prise de tous les oiseaux insectivores sont interdites sous des peines sévères, et la vente publique de gibier mort ou vivant ne pourra plus avoir lieu. Il sera toujours permis de chasser et d'abattre les oiseaux non insectivores; mais cette permission même est soumise à quelques restrictions légales, et il y aura au printemps et en été un temps où cette chasse sera défendue.

Dans la partie allemande du Tyrol, beaucoup de communes avaient, paraît-il, déjà prononcé des interdictions de ce genre et préservé ainsi les campagnes, en leur conservant des oiseaux dont l'existence est si utile; mais ces mesures isolées étaient restées inefficaces. On espère que la convention actuelle, malgré les contraventions qui ne manqueront pas de se produire, aura plus de succès.

— On lit dans le Salut Public: « Les nombreux promeneurs qui profitaient de la tiède journée de dimanche pour se répandre dans le Parc et assister, des hauteurs de la digue insubmersible, au tir aux pigeons, ont été témoins d'un douloureux accident.

On sait que la chauffée carrossable sur laquelle s'élevaient les bâtiments de l'ancienne Exposition s'écarte du Rhône en s'approchant du pont du chemin de fer de Genève, et laisse entre elle et le fleuve de vastes terrains vagues et marécageux. Là, entre les saules et les peupliers, se creusent de petites dépressions remplies d'eau, que les froids de ces jours derniers ont recouvertes d'une mince croûte de glace.

C'est sur ces lignes que trois enfants, trois petits imprudents entreprirent de s'amuser. C'étaient les nommés Antoine Chosson, âgé de dix ans, fils d'un marchand de charbons; Charles et Eugène Frémelat, âgés de huit et de douze ans, fils du propriétaire de la brasserie de la rue Puits-Gaillot. A peine ces malheureux avaient-ils mis le pied sur la glace, qu'un craquement se fit entendre et tous trois furent engloutis sous les glaces.

Il était trois heures. Nombre de personnes se précipitèrent au secours des victimes de cet accident. Grâce à une barque dans laquelle sautèrent deux ouvriers teinturiers de Caluire, on put rompre rapidement la croûte de glace; mais ce n'est qu'après deux heures de recherches que les trois cadavres furent retirés de l'eau et transportés à la Morgue.

On juge qu'elle était, pendant ce temps, l'inquiétude de leurs familles. Toute la nuit fut passée sans nouvelles, et ce n'est que ce matin que les parents, prévenus par un camarade des victimes, purent aller réclamer les corps de leurs enfants.

— Il y a quelques jours un maçon de Berthouville, nommé Pannier, arrivait à Brionne vers deux heures de l'après-midi, conduisant une petite voiture attelée d'un âne et chargée de blé qu'il portait chez M. Morainville, fanier. Après quelques courses faites en ville, et sur le point de partir, le sieur Pannier se disposait à atteler son âne, quand celui-ci, qui se souvenait d'une récente correction, se rua sur son maître, le mordit à la joue gauche, le renversa sous lui, et les deux sabots de devant appuyés sur son corps, il le dévorait à belles dents. Fort heureusement les cris de la victime furent entendus par le sieur Marais, garde-moulin, qui vint à son secours et eut toutes les peines du monde à retirer l'âne qui s'acharnait de plus en plus sur son maître.

EAU DE LA GRANGE

HÉMOSTATIQUE ET VULNÉRAIRE

Cette préparation est employée journellement avec succès dans les plaies en général, plaies fétides et gangréneuses, de mauvaise nature et des plus anciennes, plaies hémorrhagiques, nécroses, sécrétions morbides, blessures profondes provenant d'instruments tranchants ou d'armes à feu, brûlures, engelures, inflammations des parties molles avec œdème ou enflure ulcérée du col de la matrice, pertes blanches et hémorrhagiques utérines.

Son action est presque immédiate dans toutes ces affections; elle a toujours réussi dans le symptôme inflammation et pour guérir les fractures avec écrasement des parties molles, même dans certains cas où l'amputation était jugée indispensable.

FRANC ET 3 FRANCS

DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ALGÈRE

Vente en gros: Pharmacie Pimpeterre, à Toulouse, qui expédie franco par cinq bouteilles; à Paris, pharmacie centrale de France, Hugot rue Vieille-du-Temple; à Roubaix, pharmacie COUVREUR; à Tourcoing, pharmacie DEDEVILLE; à Lille, pharmacie LEGRAND. 10446

Progressive Dentaire Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et poses sans douleurs. Édouard VERBRUGNE, dentiste, breveté de S. M. le Roi des Belges.

Roubaix, rue de l'Espérance, 6, Roubaix MAISON A PARIS

4, Boulevard Poissonnière, 4

NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas empirer la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — Succès garantis.

Nouvelles du soir

Dépêches télégraphiques

LES CHAMBRES ANGLAISES

la reine le droit de prendre un nouveau titre à son choix.

M. Lowe s'oppose à cette innovation. M. Campbell espère que le titre conservera l'idée impériale.

M. Boyer conseille le titre d'impératrice des Indes.

M. Forster dit que le peuple s'opposera à ce titre d'impératrice.

M. Newdegate s'oppose à ce que la reine prenne ce titre.

M. Disraeli répond.

Le projet est voté en première lecture.

Chambre des lords. — Le comte de Carnarvon appelle l'attention de la chambre sur l'affaire de la cession de la Gambie. Les dernières offres faites par le gouvernement français sont très libérales. L'orateur fait ressortir que l'Angleterre n'a rien perdu en cédant la Gambie qui est un pays malsain et pauvre.

LES MEURTRES DE M. BIRCH

Singapore, 17 février. — Trois des meurtriers de M. Birch, agent anglais à Perak ont été pris.

L'un d'entre eux a tout avoué; il a déclaré que le meurtre avait été commis par neuf individus et a donné leurs noms.

LA GUERRE CARLISTE

Hendaye, 17 février. — Les troupes de Martinez Campos sont massées entre Elizondo et la vallée d'Atzondo, prêtes à l'attaque.

La brigade Navazones attend à Iran l'ordre d'agir du côté d'Endezaza.

Une autre brigade est concentrée à Renteria et Oyarzun, menaçant Archilegny.

Un corps d'armée sorti de Pampelune, s'avance vers la montagne de Leiza (Haute-Navarre).

Moriones a occupé d'importantes positions près de Tolosa.

De nombreuses familles carlistes émigrent en France.

COMMERCE

ANVERS, 17 février. — Café. — Marché soutenu avec un bon courant d'affaires. On a traité 712 balles Santos, ordinaires, à 48 cents net; 500 balles Saint-Domingue Jacmel, à livrer par Black Watch, à 48 3/4 cents net; quel, consommation, 200 dito Jérôme, à quel, consommation, 49 1/4 cents consommation et 500 balles Saint-Domingue par John Walter à 50 cents net quel acqu.

Céréales. — Les froments sont calmes et les affaires limitées toutefois les bonnes qualités maintiennent leurs prix. Amérique, 25 à 25 1/2; Polish 25 3/4 à 26 1/2.

Seigle soutenu avec peu d'affaires. Orge du Danube en meilleure demande fr. 16 1/2 à 17 1/2 selon qualité. Avoine de St-Petersbourg a été payée fr. 21 à 21 1/2.

Laines. — On a traité 60 balles laines de La Plata en suite.

Pétrole. — En baisse. On a payé le disp. 31, le courant du mois 30 3/4, mars 27 1/2, avril 00, mai 00, sept. 00, 4 derniers mois 00. On cote: disp. 31, courant du mois 30, mars 28, avril 28, mai 28, sept. 29 1/2, 4 derniers mois 30.

Cour des sucres et du 3/4 du 17 fév.

Refusez toute Contrefaçon

SANTÉ A TOUS

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, flatulences, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, const